

Séance du 2 mai 2017

L'An deux mil dix-sept, le deux mai le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 19 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CONFESSON Bruno, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LASSAUZET Serge, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, LEHOURS Jean-Michel excusés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M MONGIS Gérard est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

Annie DENIS, adjointe aux finances, expose au conseil que la participation inscrite au budget concernant « Allier à livre ouvert » n'est pas suffisante. Aussi elle propose une augmentation de la participation de la somme de 102€.

La dépense sera inscrite à l'article 65548 et les crédits prélevés sur la ligne « divers ».

2. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RUE PASTEUR

Jean-Claude ALLOY, adjoint aux travaux, informe l'assemblée de l'évolution des travaux de la Rue Pasteur au niveau de l'assainissement et de l'enfouissement des réseaux. Les travaux avancent à un rythme soutenu et s'achèveront autour du 15 mai.

3. E.P.F.

Suite à l'achat des parcelles AC n° 127 et 128 par E.P.F. sur lesquelles est implanté un ancien moulin, Monsieur le Maire propose qu'E.P.F. procède à la démolition et rattache le coût engendré au prix d'achat de cette propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition ci-dessus.

4. PERSONNEL

→Renouvellement du CUI de Mr BESSON Christian

Monsieur Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe le conseil du renouvellement du CUI accordé à Monsieur Christian BESSON, à compter du 1^{er} juin 2017 pour une durée de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

Une demande sera faite auprès du Pôle Emploi de Montluçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'accorder un CUI à M BESSON pour une durée de 6 mois,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} juin 2017 au 30 novembre 2017 avec Monsieur Christian BESSON pour une durée de travail hebdomadaire de 26 heures avec une rémunération brute mensuelle égale au SMIC selon le taux en vigueur au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

→ Indemnités d'élection

Le personnel du service administratif peut prétendre à des indemnités spécifiques pour les élections dont le taux est fixé par décision du Conseil Municipal.

→ En ce qui concerne Madame Audrey COURCEL, agent d'accueil, une indemnité pour travaux supplémentaires liée aux élections peut être attribuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE la somme de 100 euros à chaque tour de scrutin en heures supplémentaires aux agents désignés ci-dessus et seront fixées par arrêté du Maire lors de chaque consultation électorale.

→ Fin de disponibilité de Mme Laure THOMAS-HUARD

Monsieur Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe l'assemblée que Mme Laure THOMAS-HUARD en disponibilité depuis 5 ans, désire mettre fin à celle-ci à compter du 1^{er} septembre 2017. L'agent a été reçu avec Valérie BALICHARD le 26 avril dernier, et un nouvel emploi-du temps lui a été proposé. Elle interviendrait sur le temps périscolaire et la pause méridienne à l'école au niveau du groupe scolaire P et M Curie pour une durée hebdomadaire de 14h30/35^{ème}. Dossier à suivre.

5. RENOUVELLEMENT DU LABEL VILLAGE ETAPE

Monsieur Jean-Claude ALLOY, adjoint à la communication et infos municipales, informe l'assemblée que la commission informations a travaillé au renouvellement du Label Village Etape. Il remercie la commission infos pour la qualité du travail réalisé et particulièrement Jean-Michel LEHOURS pour l'élaboration du document nécessaire au renouvellement qui retrace l'historique de ce qui a été fait depuis 2012, date de l'obtention du label. La réunion du Comité de suivi du 27 avril dernier a été suivie d'une journée consacrée à la collecte des engagements auprès des commerçants. Cette démarche a permis d'échanger et recueillir leurs avis : certains commerçants disent que village étape n'a pas fait évoluer leur chiffre d'affaire, d'autres sont très satisfaits. Les camping-caristes se plaignent de ne pas toujours trouver un service ouvert pour la distribution des jetons certains jours de la semaine.

6. VENTE A LA SCI MARAULT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 décembre 2016 par laquelle le Conseil s'engageait à répondre favorablement à la demande de la SCI MARAULT représentée par Monsieur Noël BLANC, gérant, qui souhaitait acquérir la parcelle cadastrée AI n°106 d'une superficie de 193m² sur laquelle est implantée l'enseigne tournante du Relais de l'Etape.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée AI n° 106 d'une superficie de 193m² à la SCI MARAULT,
- DIT que la vente sera consentie pour la somme de 100€ (CENT EUROS), à charge pour l'acquéreur de régler les frais liés à cette vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la vente et toutes les pièces s'y rapportant.

7. MATERIEL DE DESHERBAGE

Bruno CONFESSON, adjoint à l'environnement, explique que dans le cadre de sa politique de développement durable, notre commune s'oriente vers la réduction voire la suppression des produits phytosanitaires (OBJECTIF ZERO PHYTO) pour l'entretien de ses espaces verts. Dans le cadre de l'évolution des méthodes de désherbage, le respect des bonnes pratiques phytosanitaires est la première étape indispensable. Il s'agit de s'interroger sur la pertinence d'un traitement phytosanitaire en sachant que des alternatives existent. L'appropriation de cette dynamique, l'implication de la population prendront du temps, aussi une action de communication est indispensable. Une plaquette d'information va être distribuée. D'autre part, la réalisation d'un plan de désherbage permettra de poser les bases et d'avancer sur le sujet, il servira de trame à l'application de techniques alternatives sur les zones les plus sensibles.

Il propose au Conseil Municipal, l'achat d'un matériel de désherbage type STAB NET, que les services techniques ont pu apprécier lors d'une démonstration. Le devis pour l'achat de ce matériel s'élève à 13 128€ TTC, soit 10 940€ HT.

Le CM accepte l'achat de ce matériel comme alternative à l'emploi des produits phytosanitaires, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

8. QUESTIONS DIVERSES

❖ Bernard Martin

Date du prochain conseil 13 juin.

Informe le conseil du projet du Centre hôtel :

- Démolition des garages qui seront remplacés par des salles de réunions et une piscine.
- Construction de nouveaux garages

Demande aux conseillers de respecter la procédure du contrôle d'identité lors des prochaines élections.

Informe le conseil que la préfecture demande déjà le nom des présidents des bureaux de votes pour les prochaines législatives et demande aux conseillers de s'inscrire sur les plannings pour la tenue des bureaux de votes.

❖ Bruno Confesson

La commune a reçu un livre lors de la remise du prix départemental des villages fleuris.

❖ Valérie Balichard

Signale le changement de nom du club retraite sportive Montmaraultoise qui devient génération détente Montmaraultoise.

❖ Patrick Lajoie

Les travaux à l'ancienne salle des fêtes progressent, (retour positif suite aux travaux d'amélioration de l'acoustique), l'objectif étant le passage de la commission de sécurité fin Juin.

Les toits terrasses du Relais de l'Amitié sont rénovés, le service technique a livré une armoire construite dans les ateliers.

Les devis pour l'installation de toilette à l'étang Miquet sont en cours.

La commission des travaux s'interroge pour un rafraîchissement de la salle d'honneur de la mairie.

L'AG constitutive de l'Union Sportive Centre Allier (entente Montmarault/Villefranche d'Allier) a eu lieu à Villefranche d'Allier, le nouveau président est David Duron.

Les premières demandes de l'association :

- Une tonte plus rase de la pelouse
- La réfection de la pelouse et remise en conformité de la hauteur des buts
- Mise en place de petit but pour l'organisation de plateaux jeunes.

- ❖ Annie Denis
 - Demande l'aval du conseil pour offrir un cadeau au petit Hugo et sa maman Laetitia
 - Informe le conseil que parmi l'ordre du jour de la prochaine commission du CCAS :
 - La préparation et recadrage pour le voyage des familles en collaboration avec la CAF
 - Choix des thématiques pour les journées d'information à l'attention de nos aînés.

- ❖ Brigitte Juillard
 - Signale la présence de mégots autour des tables situées à proximité de l'aire de camping- car.
 - Informe le conseil d'une marche absente sur le toboggan Avenue de Turenne.
 - Signale l'absence répétée de papier hygiénique dans les toilettes de la maison des associations et sollicite la pose d'une porte supplémentaire pour plus de confidentialité.

- ❖ Claudette Maillard
 - Demande pour la sécurité du public qu'il soit mis une protection sur les doigts des faucheuses installées aux entrées du village.

La séance est levée à 22h30.